



# Conseil Municipal du 27 mai 2021

(Convocation du 21 mai 2021)

## Procès Verbal de séance

**Présent(e)s** : Bénédicte BOURDEREAU, Arnaud DEMUTH, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Amélie LACOMBE, Vincent MARTIN, Lucie MINOT, Eddy PICAUD, Philippe PLAT, Vincent POHIN, Odile ROCHARD, Jacky SURREAU

**Absent(e)s représenté(e)s** : Mélanie COSTES (pouvoir à Amélie LACOMBE) et Danielle LAVAU ( pouvoir à Odile ROCHARD)

**Absente non représentée** : Julie BEAUPOUX

**Public** : 0 (Huis clos)

**Document fourni** : Convocation avec ordre du jour

---

La séance est ouverte à 18h35.

### **1. APPROBATION du procès-verbal de conseil municipal du 15 octobre 2020**

Le dernier PV du conseil municipal est approuvé avec les modifications apportées.

### **2. DÉSIGNATION du secrétaire de séance** : Lucie Minot

### **3. DÉLIBÉRATIONS**

#### **3.1 : Adhésion au dispositif « Mon Village, Espace de biodiversité »** (Mme MINOT)

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Lucie MINOT, adjointe. Cette dernière informe les membres du conseil municipal que Mr Vincent Martin et elle-même ont rencontré l'association ABEILocales, qui a pour mission de promouvoir et valoriser la biodiversité et le lien social, le 4 mars dernier, pour la présentation du dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité"(MVEB).

Avec la création du verger partagé en décembre dernier, il serait intéressant de poursuivre cette démarche en faveur de l'environnement en adhérant à ce dispositif.

Mme MINOT rappelle que le projet s'appuie sur un ensemble d'actions qui vont contribuer à améliorer les connaissances sur notre milieu, notre environnement et permettre aux citoyens d'échanger et de se rencontrer autour de leur biodiversité par :

- Des animations dans les écoles, pour éveiller la curiosité des enfants par rapport à la nature et la biodiversité et leur donner envie de la protéger. 2 classes sont actuellement intéressées et il y aura la possibilité de faire un avenant pour une troisième classe ;

- Des animations dans la commune à destination des habitants : expositions thématiques sur la biodiversité, conférences, sorties nature, fête de l'abeille... ;

- La constitution d'un "Groupe Local Biodiversité" composé d'habitants volontaires mobilisés autour de la biodiversité de leur commune, ainsi que des élus. Des habitants se sont déjà manifestés pour faire partie de ce groupe local.

- La mise en place de "supports matériels" pour éveiller l'intérêt des habitants : accueil d'un rucher communal, création d'un "carré pour la biodiversité" et de prairies fleuries .

- La fabrication et la mise à disposition d'abris à insectes.

Un pré-requis à l'installation de ruches est de trouver un apiculteur volontaire. Mr Sauvion, habitant de Liniers possédant déjà des ruches s'est porté volontaire.

Le coût de l'adhésion pour 2 ans est de 300 euros pour la commune, actions incluses et 200 euros par classe adhérente au projet.

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de faire adhérer la Commune au dispositif mon village espace de biodiversité, ainsi que deux classes de l'école maternelle de Liniers.
- Décident que la Commune prendra à sa charge 1 classe soit 200€ et que la deuxième classe sera prise en charge par l'école elle-même.

### **3.2 : Recrutement en renfort d'un agent en contrat PEC pour le service technique** (Mr MARTIN)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Vincent MARTIN, adjoint. Ce dernier informe les membres du conseil que l'un des agents municipaux du service technique connaît de nombreux problèmes de santé, ce qui met en difficulté le deuxième agent. En effet, ce dernier, fortement sollicité, ne peut faire face à la charge de travail qui lui incombe.

Il est aujourd'hui difficile d'envisager le recours à un recrutement classique pour pallier aux défaillances de ce collègue. Cependant, il serait possible d'envisager de recruter un agent en contrat PEC (ex contrat CAE, ex contrat d'avenir). Ce type de contrat "parcours emploi compétence" est destiné aux chercheurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) et permet aux personnes de se réinsérer dans le monde de l'emploi.

Le contrat PEC s'apparente à un CDD avec une période d'essai de 1 mois lorsque le contrat est d'une durée égale à 1 année. Cette embauche permettrait de faire face à la charge importante de travail demandée à l'agent et ainsi de le soulager. Cela permettrait également de ne pas avoir besoin de recruter un agent saisonnier. Les opérations de recrutement sont gérées par le Département qui recherche dans un vivier de candidats, puis par la suite des entretiens de recrutement ont lieu. Par ailleurs, durant tout le contrat, il y a un suivi du salarié par un conseiller avec comme objectif l'insertion dans l'emploi.

Ces contrats sont gérés en partie par le département et sont aidés à hauteur de 60% ou 70% si la personne recrutée est au RSA. Une simulation a été faite par le Département pour la Commune de Liniers. Pour un contrat de 21h de travail hebdomadaire (3 jours), l'aide attribuée sera de 60 %.

Le coût de l'embauche pour la Commune sera d'environ de 474,78 euros brut par mois, une fois les aides déduites. Si cette personne est embauchée au mois de juin 2021 à 21h de travail hebdomadaire, elle représenterait un coût total pour la Commune de 3 323,78 € (474,78 x7mois).

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

De recruter un agent en contrat PEC pour le service technique le plus rapidement possible pour une première période de 6 mois, renouvelable plusieurs fois si besoin dans la limite de 24 mois.

### **3.3 : Devis du panneau pour le verger partagé** (Mme MINOT et Mr MARTIN)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Vincent MARTIN adjoint. Ce dernier informe les membres du Conseil municipal qu'il serait intéressant de pouvoir signaler aux administrés le verger partagé. Pour cela deux devis ont été demandés.

Un premier devis a été demandé par Monsieur Vincent MARTIN à l'entreprise SYRK Hervé SAVARY (grapheur à Poitiers) afin de créer une fresque qui sera disposée sur la clôture du verger partagé. Le devis proposé par l'entreprise SYRK Hervé SAVARY s'élève à 300€ TTC. Il n'inclut pas le support pour grapher. Le support serait en matériau PVC et d'une superficie de 3 mètres carrés.

Madame Lucie MINOT, adjointe au Maire, présente un second devis. Ce devis est proposé par Cassandre Cocci-Lune, illustratrice jeunesse résidant à Liniers. Cette dernière propose de réaliser un dessin sur un panneau en bois d'une surface de 3 mètres carrés également. Mme MINOT présente des exemples d'illustrations réalisées par l'artiste. Le devis s'élève à 370,00€ TTC, support compris.

Après débat et avec 10 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

de Cassandre Cocci-Lune d'un montant de 370,00€ TTC.

### **3.4 : Devis pour une pompe d'arrosage (Mr MARTIN, Mr POHIN, Mr DEMUTH))**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir un nouveau système d'arrosage, notamment pour l'arrosage du verger partagé.

Deux devis sont présentés. Les frais de livraison restent encore à confirmer.

Après étude et débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur Vincent MARTIN à s'occuper de l'achat du nouveau système d'arrosage, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à ce dossier, les frais à engager ne dépassant pas les 1 500 euros.

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 : Élagage de la haie située en limite de propriété d'un administré et derrière l'abri bus (Mr DEMUTH)**

Mr DEMUTH informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour l'entretien de la haie située derrière l'abri bus, en face de l'église. En effet, cette haie est placée juste à côté d'un fossé et jouxte un terrain privé, dont les limites n'étaient pas clairement délimitées.

Mr DEMUTH informe qu'un géomètre est venu borner les limites de propriété et que la haie a été taillée.

### **4.2 : Chute d'une branche d'arbre sur le parking de l'école (Mr DEMUTH)**

Une branche de 64Kg d'un prunus situé sur le parking de l'école est tombée, ne faisant aucun dégât matériel.

Une demande d'intervention de GPCU pour expertise de l'état de santé des arbres a été demandée.

La Mairie est en attente de leur visite.

### **4.3 : Situation de la croix du Calvaire sur un terrain privé (Mr DEMUTH)**

Mr DEMUTH fait un bref historique de ce patrimoine. La construction de la croix du Calvaire avait été réalisée à l'initiative du chanoine alors en poste à Liniers en 1950. Ce Calvaire se situe actuellement sur un terrain privé. Terrain qui avait appartenu à l'Église jusqu'à la loi de 1905.

La Commune va faire borner le terrain où se situe la croix récemment restaurée, pour ensuite racheter cette parcelle à la propriétaire actuelle.

### **4.4 : Date des prochaines réunion du Conseil Municipal ( Mr FAIDEAU)**

- 24 juin 2021
- 26 août 2021
- 23 septembre 2021
- 21 octobre 2021
- 25 novembre 2021
- 16 décembre 2021

Fin de la séance : 20h30

Lucie MINOT, adjointe